



Bière, le 15 janvier 2026

CONSEIL COMMUNAL
BIÈRE

**PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE
du CONSEIL COMMUNAL de BIÈRE
du jeudi 11 décembre 2025 à 19h00**

Présidence John Dubugnon

Appel Sont excusés : Steve Barbezat, Mélanie Claude, Arnaud Croisier, Markus Egger, Eric Genevaz, Cynthia Ledermann, Pierre-Alain Zoëll

Membres présents : 38 Nombre de membres pour les scrutateurs : 37
Le quorum étant atteint, le Président ouvre l'assemblée en implorant la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour Le Président demande une modification de l'ordre du jour.

- Postulat de Monsieur le Conseiller David Viallon.
- Election d'un délégué et d'un suppléant pour le conseil intercommunal du réseau Coccinelle.

La modification de l'ordre du jour est acceptée et il sera suivi comme modifié.

Procès-verbal Le procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2025 est parcouru.

La demande de modification sera retranscrite telle que formulée et le PV modifié sera archivé.

Communications du Bureau

- A. Lors des dernières votations fédérales du 30 novembre, le taux de participation était de 41 %. Les membres du Bureau ont effectué un excellent travail et le Président les remercie.
- B. La visite du préfet, M. Cuanoud, a eu lieu le 20 novembre 2025.
- C. La réception organisée pour les jeunes de 18 ans n'a pas eu lieu, faute d'inscription.
- D. Le 8 mars 2026, auront lieu les élections communales pour renouveler les autorités de notre commune. Le Président prie les Conseillers et Conseillères de réserver cette date pour le dépouillement.
- E. Le lundi 29 juin 2026, à 19h30 aura lieu l'installation des autorités communales de Bière pour la législature 2026-2031.
- F. Lecture de la lettre de la Municipalité en réponse au rapport de la commission de gestion 2024-2025.
- G. La traditionnelle bouteille du vin communal sera offerte à la fin de cette séance à tous les Conseillers et Conseillères.
- H. Le greffe en la personne de Pascal Cloux est présent et la liste pour les inscriptions au Conseil communal ou à la Municipalité pour la prochaine législature est à disposition pour les éventuelles candidatures.

1. Communications municipales

Michel Walpen : l'utilisation de la salle de gym de la place d'arme par les écoliers est garantie pour 2026 et 2027, mais il n'y a pas de certitude pour 2028.

Présentation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) par Madame Natacha Schuler, Consultante en durabilité pour le bureau eqlosion. Elle revient sur les travaux réalisés dans la commune durant cette dernière année.

Le 22 janvier 2026, à 19h00 aura lieu une présentation du PECC ouverte à la population.

Markus Jörg : revient sur l'indicateur concernant la canopée qui le surprend alors qu'il y a plus d'arbres qu'à l'époque sur la commune de Bière.

Natacha Schuler : effectivement, mais il faut faire le parallèle avec les îlots de chaleur là où il n'y a pas d'arbre.

Markus Jörg : demande quel est le taux de participation des habitants de la commune au sondage.

Natacha Schuler : 11% de la population a participé.

Florian Monthoux : demande comment la place d'arme a été prise en compte.

Natacha Schuler : elle a été exclue de cette étude dans le bilan carbone.

Nicolas Jofferand : demande si les résultats des autres communes sont meilleurs que ceux de Bière.

Natacha Schuler : la commune de Bière se trouve dans la moyenne.

La parole n'étant plus demandée, Michel Walpen remercie Natacha Schuler pour la présentation.

Le Syndic : les négociations avec les intervenants du parc éolien avancent peu.

La Poste de Bière va fermer probablement au début 2026. La Municipalité s'est approchée d'autres acteurs pour occuper les locaux.

Claude Croisier : les travaux de rénovation du chemin du chalet de la Joux sont terminés. Dans la foulée, une conduite d'eau usée a été reliée à la fosse.

Comme planifié, une remorque a été achetée pour l'équipe forestière.

Le prix du bois est un peu à la hausse et tout le bois qui le peut est vendu, même le bois atteint par le bostryche.

Daniel Pittet : le prix du gaz va diminuer de 2 centimes par kw/h au 1^{er} janvier 2026.

Les trois variantes de l'étude de faisabilité pour la reconstruction du Collège en Fagne ainsi que les coûts que cela va engendrer seront en mains de la Municipalité d'ici fin décembre 2025.

Du matériel de protection et sécurité, ainsi que des engins fixes pour la salle polyvalente seront livrés à la mi-février 2026.

Xavier Greppin : un convertisseur chaleur force (CCF,) acheté à la commune de Vallorbe a été mis en activité le 17 novembre 2025 à la STEP. La commission de gestion est invitée à venir voir cet objet qui produit de l'énergie de manière écologique.

Achetées d'occasion, 15 illuminations de Noël décorent le village.

2. Préavis N° 07/25 : Budget du fonctionnement pour 2026

Ourida Monthoux donne lecture du rapport de la commission des finances.

Le Syndic remercie la commission pour son excellent rapport.

Pour information, la moitié du montant de l'impôt sur les gains immobiliers a été supputé.

C'est un budget qui ne permet pas de grande folie.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 07/25.

Chapitre 1 :

Florian Monthoux : cpt 110.3183, un montant de CHF 58'100.00 est prévu pour le site internet. Suite à toutes les discussions antérieures en rapport avec ce site internet, il demande quels sont les projets envisagés pour ce montant.

Le Syndic : dans ce montant, CHF45'000.00 sont prévus pour les logiciels et le prix du nouveau site internet sera compris entre CHF 10'000.00 et CHF 13'000.00.

Michel Walpen : un guichet virtuel sera intégré dans le nouveau site internet.

Dans ce budget informatique, il est également prévu de digitaliser les actions.

Florian Monthoux : se demande pourquoi il a été porté ce montant au budget plutôt que de présenter un préavis.

Le Syndic : c'est un projet évolutif qui est prévu sur plusieurs années et il y aura probablement des frais supplémentaires à venir pour compléter les logiciels.

Florian Monthoux : avec ce nouveau site internet, rien ne peut être récupéré de l'ancien site internet. On peut donc considérer que c'est « de l'argent jeté par la fenêtre ».

Michel Walpen : des éléments seront récupérés et viendront en diminution du coût total.

Esther Zlizi : demande si c'est la même entreprise qui élaborera le nouveau site internet.

Michel Walpen : il est évident que non.

Esther Zlizi : s'inquiète de savoir si le nouveau site internet sera amélioré, notamment avec les mises à jour.

Michel Walpen : ce sera encore mieux !

Chapitre 3 :

Samuel Dind : cpt 358.3312 il n'y a pas de frais d'amortissement extraordinaire suite à l'incendie du collège. Il souhaite savoir pourquoi l'amortissement du collège est le même alors qu'une partie de ce dernier est détruite. Il n'y a pas eu d'amortissement extraordinaire.

Le Syndic : affirme que le collège est amorti.

Samuel Dind : demande s'il ne serait pas judicieux de mettre un produit respectivement en charge un montant qu'il est prévu de recevoir de l'assurance et qui sera utilisé pour la reconstruction.

Syndic : à ce jour, n'a été effectuée que de la démolition qui nous sera remboursée. La situation sera différente lors de la reconstruction. Un montant est estimé pour la reconstruction à l'identique.

Samuel Dind : demande quelle est l'estimation des remboursements de la part des assurances.

Le Syndic : pour l'instant il n'y a pas de montant défini, mais l'estimation du montant des dégâts se monte à CHF 5'187'000.00. Cela fera l'objet d'un préavis.

Samuel Dind : il y environ 5 ans la commission de gestion avait relevé le mauvais état du toit du temple. Il demande si des travaux sur la toiture sont prévus.

Daniel Pittet : des entretiens et réparations réguliers sont effectués afin de maintenir la toiture en bon état.

Chapitre 4 :

Catherine Seydoux : sur le cpt 430.3141 il est prévu un montant de CH 100'000.00 pour la réfection de la fontaine des 4 goulots. Ce montant est totalement hors de prix, ceci d'autant plus que qu'il y un projet de réaménagement de la place de la gare.

Xavier Greppin : précise que ce montant comprend l'entretien de toutes les fontaines de la commune. Cette fontaine est fabriquée en brique, elle est abîmée et est actuellement hors service. Le montant de sa réparation est de CHF 60'000.00. De plus, il n'y a aucune garantie que des fuites ne réapparaissent pas d'ici quelques années. Cette fontaine étant classée au niveau 2 des monuments historiques, elle subsistera de toute manière à cet endroit.

Chapitre 8 :

Jean-Luc Zoëll : cpt 830.3809, demande quel est l'avenir de ce fond de réserve de CHF 140'000.00 concernant le gaz.

Le Syndic : avec MCH 2, les réserves ne seront plus pareilles. La consommation devrait baisser, mais les frais fixes pas forcément. C'est à ce moment-là que ce montant sera peut-être utile.

Catherine Seydoux : fait remarquer que depuis de nombreuses années, le budget communal est déficitaire sans que personne ne réagisse ceci en argumentant que la commune va vivre modestement et sans grande ambition.

La commission des finances fournit un excellent travail, mais les conclusions des rapports sont toujours identiques.

Elle souhaiterait à l'avenir que les budgets ne soient plus présentés avec un déficit de plusieurs centaines de milliers de francs et que les Conseillers et Conseillères qu'ils soient membres de la commission des finances ou non, aient un esprit plus critique.

Le Syndic : oui les chiffres sont déficitaires sans ambition et il nous est reproché de ne pas avoir d'ambition. Qu'est-il souhaité ? Un budget dans les chiffres noirs en bridant la Municipalité de toute marge de manœuvre ?

Catherine Seydoux : il est présenté un budget non ambitieux et malgré cela, il est déficitaire. Supprimons les dépenses qui ne sont pas nécessaires et essayons de tendre vers un semblant d'équilibre.

Le Syndic : les cinq dernières années se sont clôturées bénéficiaires malgré un budget déficitaire.

En termes d'ambitions, beaucoup d'éléments ne sont pas entre nos mains. Il reste donc peu de marge de manœuvre à la Municipalité.

Catherine Seydoux : cet endroit est un lieu où il est possible de s'exprimer démocratiquement et je souhaitais le faire plutôt que de voter simplement négativement sur le budget.

Ouida Monthoux : au nom de la commission des finances, je précise que nous essayons de faire un travail cohérent. Vu de l'extérieur, il est difficile de se rendre compte que la marge de manœuvre est réduite et que plusieurs éléments sont conditionnés par le canton. Il faut donc s'adapter.

Elle relève encore que dans les comptes 2024, malgré un budget annoncé déficitaire il y a eu un bénéfice de CHF de 80'931.39.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le préavis 07/25.

- vu le préavis municipal N° 07/25 du 28 octobre 2025
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide :

D'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Le préavis N° 07/25 est accepté par 35 oui - 1 non - 1 abstention

Le Syndic remercie le Conseil pour la confiance.

3. Préavis N° 08/25 : Adhésion, au 1er janvier 2027, au Réseau d'Accueil de Jour Coccinelle (ci-après Réseau Coccinelle), en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)

Florian Monthoux donne lecture du rapport de la commission d'étude.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis 08/25.

Ricardo Losa : demande quelle serait l'incidence financière si la commune n'adhère pas au réseau.

Michel Walpen : faire partie d'un réseau donne droit à des subventions qu'on ne toucherait

pas si on reste indépendant, toutefois il est difficile de chiffrer ces subventions.
La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote le préavis N° 08/25.

- vu le préavis municipal N° 08/25 du 29 octobre 2025
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du projet
- attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide :

D'autoriser la Municipalité à adhérer au Réseau d'Accueil de jour Coccinelle, sous la forme d'une association intercommunale, au sens des articles 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC).

D'autoriser la Municipalité à quitter le Réseau AJEMA au 31 décembre 2026.

D'adopter les statuts du Réseau d'Accueil de jour Coccinelle, annexés au préavis.

De déléguer au Comité de Direction du Réseau d'Accueil de jour Coccinelle l'autorisation et la surveillance de l'accueil familial de jour, en application de l'article 6d de la LAJE.

Le préavis N° 08/25 est accepté par 35 oui - 0 non - 2 abstentions

Michel Walpen remercie le Conseil pour la confiance et l'organisation de ce réseau suivra son cours.

4. Election d'un délégué et d'un suppléant pour le conseil intercommunal du réseau Coccinelle.

Le délégué et le suppléant représenteront notre commune au sein de l'association intercommunale. Le délégué participera aux séances, le suppléant le remplace en cas d'absence.

Le Président ouvre la candidature pour la fonction de délégué.

Natacha Baur présente **Anthony Tschantz** qui est élu tacitement.

Le Président ouvre la candidature pour la fonction de suppléant.

David Viallon présente **Florian Monthoux** qui est élu tacitement.

Le Président les remercie pour leur disponibilité.

5. Postulat de Madame la Conseillère Esther Zlizi

Esther Zlizi retire son postulat suite aux informations données par le Municipal Daniel Pittet concernant l'aménagement et la sécurité de salle polyvalente utilisée pour la gymnastique.

6. Postulat de Monsieur le Conseiller David Viallon

David Viallon donne lecture de son postulat « *Repenser la sécurité dans le village* »

Le Président ouvre le débat.

Esther Zlizi : rappelle que si la commune veut installer des caméras de surveillance, il faut modifier le règlement communal. Peut-être qu'avec ce postulat, cela devient une priorité.

Florian Monthoux : appuie le postulat. Il faut protéger nos bâtiments et prendre des mesures qui s'imposent.

Le postulat est accepté par 36 oui - 0 non - 1 abstention

Il est donc renvoyé à la Municipalité

Daniel Pittet : la Municipalité prend acte et donnera suite dans les délais.

7. Informations municipales

Michel Walpen : l'Eglise évangélique reformée du canton de Vaud est en réflexion sur le découpage des paroisses. Le projet prévoit de réduire à 25 ou 30 paroisses les 82 paroisses actuelles. Pour notre région, qui regroupe actuellement 6 paroisses, le projet consisterait à les rassembler pour n'en faire qu'une ce qui diminuerait les lieux de culte à 6 ou 8.

Claude Croisier : des travaux d'installation de douche et WC dans les chalets de la Joux et des Combes sont prévus pour le printemps 2026.

Le chemin d'accès au chalet du Mont derrière sera rénové en automne 2026.

La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi 13 décembre au hangar forestier.

Daniel Pittet : diverses séances sont agendées en janvier 2026 concernant l'eau en espérant que la situation se débloque.

8. Divers et propositions individuelles

Nicolas Rochat : remercie le Président et le Bureau pour l'organisation de la fondue qui sera servie en fin de séance.

Jean-Luc Zoëll : dans le budget, CHF 30'000.00 sont prévus pour la modernisation des panneaux d'entrée du village. Il demande s'il est prévu d'y mettre le fameux « logo » de la commune.

Daniel Pittet : les armoiries historiques figureront sur les panneaux.

David Viallon : propose d'harmoniser les moyens de communication de la commune avec le blason officiel et non parfois le logo et parfois le blason communal.

Florian Monthoux : revient sur la réponse de la Municipalité quant au rapport de la commission de gestion 2024-2025 et il regrette qu'il n'y ait pas une prise de position de la part de la Municipalité.

Ricardo Losa : propose que les motions ou postulats soient envoyés aux Conseillers et Conseillères afin d'en prendre connaissance avant les séances.

Nicolas Jotterand : est surpris des reproches qui sont fait à la Municipalité et à la commission des finances quant au budget déficitaire. Seulement 1.6% du budget total lui semble être une marge de manœuvre tout à fait correcte.

Markus Jörg : s'excuse de ne pas s'être levé lors de son intervention comme le stipule le règlement communal.

Le Président souhaite aux membres du Conseil communal d'excellentes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2026.

Appel de sortie

Séance levée à 21h35

Conseil communal de Bière

Le Président

La Secrétaire

John Dubugnon

Séverine Jotterand